

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 66 titulaires - 37 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 35 délégués (35 titulaires - 0 suppléant)	Voix Pour : 35
Dont membres votants à voix délibérative : 35 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 19 septembre 2023	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires : Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Hourdry Mathieu, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Vérot Vincent.

Membres absents excusés : Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Hoerter Michel, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mme Pauly Brigitte, Mme Richard Catherine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mme Vaudé Gaëlle.

Membres absents: Mr Adam Hubert, Mr Atzéni Frédéric, Mr Branquard André, Mme Devron Francine, Mr Duclos Dominique, Mr Haÿ Etienne, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Moyse Dominique, Mr Peugniez Michaël, Mr Simon André, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique.

Objet : Abandon d'exploitation du captage de Viels-Maisons

N°2023 09 12

Monsieur le Président expose ci –après :

- Par arrêté préfectoral du 14 novembre 2022, l'adhésion à l'USESA de la commune de Viels-Maisons a été prononcée, à effet au 1er Janvier 2023,

- l'USESA exploite deux captages situés sur la commune de Viels-Maisons :

↳ La source « les Fagots », référencée sous l'indice : BSS000PQRT

↳ La source « les Grouillots », référencée sous l'indice BSS000PQRU

- Attendu que pour les motifs énoncés ci-après, après diagnostic de la ressource :

• Très faible productivité des captages (débits de 2.6 m³/h et de 3.2m³/h) pour chacune des ressources qui montre que ces captages n'ont pas la possibilité d'alimenter d'autres communes et sont vulnérables en cas de sécheresse.

• Mauvais état général des captages nécessitant des travaux pour la protection des infiltrations d'eau extérieures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230926-20230912-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

Certifié par le Président

- Eaux de mauvaise qualité (dépassement des normes au niveau des nitrates, de l'atrazine, de l'atrazine déséthyl, du métolachlore-esa, et pH inférieur à 6.5).
- Compte tenu de la faible productivité des ressources, l'implantation d'une station de traitement n'est pas envisageable.

- Le Président propose en conséquence au comité Syndical, de prononcer :

- l'arrêt définitif de l'exploitation des captages de Viels-Maisons
- l'abandon définitif de la procédure de mise en place des périmètres de protection,

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 12 septembre 2023

Le comité syndical, entendu l'exposé du Président,

- DECIDE après en avoir délibéré :

- DE PRONONCER l'abandon d'exploitation à des fins de consommation humaine, des ressources de Viels-Maisons, source « les Fagots » (référéncée sous l'indice BSS000PQRT) située sur la parcelle cadastrée Section ZE 14 et source « les Grouillots » (référéncée sous l'indice BSS000PQRU) située sur la parcelle ZH 20. Les captages seront déconnectés du réseau public et les installations seront rendues à la commune en l'état.

- DE DEMANDER l'abandon de la procédure de mise en place des périmètres de protection,

- D'AUTORISER le Président à signer, l'ensemble des pièces relatives aux démarches afférentes à la présente décision.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

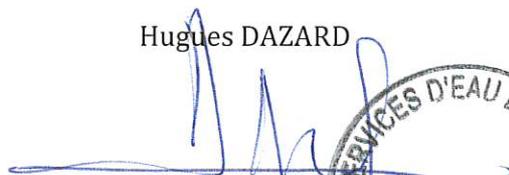
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Dominique FREX

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230926-20230912-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

Certifié par le Président